



## ASSEMBLÉE — 37<sup>e</sup> SESSION

### PLÉNIÈRE

#### Point 3 : Institution du Comité exécutif et du Comité de vérification des pouvoirs

#### RAPPORT FINAL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

(Note présentée par le Président du Comité de vérification des pouvoirs)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs indique que sur les 175 États membres et les 39 délégations ayant statut d'observateur qui se sont inscrits, 171 États membres et 32 délégations ayant statut d'observateur ont présenté des lettres de créance en bonne et due forme.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée à approuver le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique D.
<i>Incidences financières :</i>	Aucune.
<i>Références :</i>	Doc 7600/6, <i>Règlement intérieur permanent de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale</i>

1. À sa première séance plénière, le 28 septembre 2010, l'Assemblée est convenue de la création du Comité de vérification des pouvoirs, et les délégations du Cambodge, du Koweït, de l'Ouganda, du Panama et de la Slovaquie ont été invitées à désigner des membres pour ce comité.

2. Le 28 septembre 2010, le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa première séance. Sa composition était la suivante :

M. Mak Sam Ol	(Cambodge)
M. Nader M. Al-Buloushi	(Koweït)
M. John Wycliffe Kabbs Twijuke	(Ouganda)
M. Abdel E. Martínez E.	(Panama)
M. Pavol Helienek	(Slovaquie)

Le Comité a élu à l'unanimité M. Abdel E. Martínez E., membre de la délégation du Panama, Président du Comité.

3. À la deuxième séance de la Plénière, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté à l'Assemblée un rapport intérimaire et l'a informée que le 28 septembre 2010, à 15 heures, 152 États membres et 32 délégations ayant statut d'observateur s'étaient inscrits à la session de l'Assemblée. Des lettres de créance en bonne et due forme avaient été présentées par 148 États membres et 29 délégations ayant statut d'observateur.

4. L'Assemblée est convenue de la recommandation du Comité de vérification des pouvoirs de prier instamment tous les États et toutes les organisations qui n'avaient pas encore présenté des lettres de créance en bonne et due forme de le faire dès que possible et de leur permettre de participer aux délibérations, au même titre que les délégations des États membres qui ont droit de vote.

5. À sa quatrième séance, le 5 octobre 2010, le Comité de vérification des pouvoirs a constaté que les lettres de créance reçues de 171 États membres et de 32 délégations ayant statut d'observateur avaient été présentées en bonne et due forme.